



Sécabilité

Une idée fixe à combattre !

Le jeudi 15 mai, nous avons souhaité rencontré la direction locale afin d'évoquer les points suivants :



■ La sécabilité

Comme beaucoup d'entre vous, nous nous interrogeons grandement sur la mise en place de la sécabilité sur les quartiers de distribution. Et surtout sa faisabilité notamment pour ceux travaillant en binôme. Quelques éclaircissements s'imposaient....

Direction locale : « *La sécabilité est un critère national pour le calcul de la prime d'équipe. Elle est imposée par la direction nationale. A Paris 09, le principe repose pour l'instant sur le volontariat. Le manager de l'équipe de*

distribution (chef d'équipe) doit proposer la sécabilité à ses agents en cas d'absence inopinée ou de découvert de quartier. Le manager, en fonction de la configuration des quartiers, doit proposer un « partage » cohérent des tournées.

Concernant les quartiers travaillant en binôme, des plans ont été transmis au manager pour proposer un « partage » des quartiers. Le quartier à découvert est alors découpé en trois parties et distribué sur trois autres quartiers. L'agent exécute son quartier + 1/3 du quartier à découvert ».

■ La CFDT revendique :

- 1. La sécabilité doit se faire sur la base du volontariat. Il est hors de question d'imposer quoi que ce soit !**
- 2. Il faut limiter la sécabilité dans le temps pour éviter les surcroûts de fatigue.**
- 3. L'agent qui prend une tournée sécable doit être compensé sans attendre ni compter sur une prime équipe qui ne sera versée que s'il satisfait (brillamment) aux quatre critères ! Rappelons ici que la sécabilité ne compte que pour un critère ! Alors à la CFDT, nous appliquons le proverbe : un tien vaut mieux que deux, tu l'auras !**

Pour les quartiers travaillant en binôme, la solution proposée nous paraît difficile à appliquer: Un quartier partagée en trois ? Il suffit d'imaginer le partage pour les recommandés à la cabine, le carnet de procuration, les disparités géographiques et le coupage sur le quartier à découvert. Une usine à gaz qui menace de nous exploser à la figure au moindre pépin !

Enfin, quant aux cinq agents venant de la brigade de tri pour renforcer la distri cet été en cas de découvert : n'y comptez surtout pas ! Ce ne serait que pure allégation et imagination....

■ Comment ça se passe ailleurs ?

- ❑ **DOTC Paris Nord** : obligation de mettre en place la sécabilité sur une période minima de trois semaines. Cependant une grande latitude est donnée aux chefs d'équipe et l'appel à volontariat est privilégié.
- ❑ **DOTC Paris Sud** : obligation de mettre en place la sécabilité sur une période minima de trois semaines. Une brigade est purement et simplement supprimée sur cette période. Les repos de cycle sont reportés ou bien accordés. Dans ce dernier cas, les facteurs sont deux au lieu de trois les jours faibles. Et trois au lieu de quatre les jours forts.
- ❑ **Autres DOTC** : huit à douze semaines complètes de sécabilité programmée pendant des périodes à trafic prévisionnel faible ont été autoritairement organisées. En dehors de cette période, La Poste impose la sécabilité gratuite **pour chaque absence...**
- ❑ **Le pire est toujours possible** : deux DOTC (Alsace et Picardie) inventent la **double sécabilité ! Soit treize lundis (appelés bleus)** sont artificiellement rendus plus faibles. **En plus de leur tournée et de la partie sécable du lundi, les facteurs distribuent une partie de la tournée du collègue en CA imposé, voire une tournée complète avec sa partie sécable.**

■ Les congés de cet été

Nous avons demandé à la direction de nous donner un bilan sur les congés d'été sur le bureau.

Direction locale : « Dans l'ensemble des services les congés ont été accordés. Nous voulons faire passer le maximum de congés en période estivale quand le trafic est « bas ». C'est le moment le plus approprié pour faire de la sécabilité qui sera la contrepartie en cas de découvert. En effet il n'y aura pas de moyen supplémentaire ou de saisonnier cet été, crise oblige ».

Commentaire CFDT : accorder les congés est une bonne chose, mais la moindre des choses vu que c'est même une obligation ! Nous demandons que les agents soient informés des règles de report des CA d'une année sur l'autre. En effet, « au 31 décembre 2009, les agents ne pourront pas reporter plus de 13 CA sur les quatre premiers mois de l'année 2010 ».

■ Réorganisation des lignes motorisées

La direction nous annonce que son projet est prêt et qu'elle le présentera le 5 juin aux syndicats. En attendant un CTP est convoqué le 28 mai pour dénoncer les organisations et régimes de travail actuels. A force de harcèlement juridique, La Poste maintenant pare à toutes éventualités.....

■ Les élections européennes

Comme c'est l'usage, nous avons demandé quel serait le montant de l'indemnité compensatrice pour la distribution des plis électoraux. Et comment elle serait répartie.

Si au moment de la réunion, la direction n'avait aucune information à communiquer à ce sujet, depuis, les choses ont bougé et nous savons qu'aujourd'hui il y aura quelque chose. Combien ? Personne ne sait ! Quoi qu'il en soit, des dispositions seront prises pour compter les plis...

■ Pour conclure

Sous prétexte de crise et de baisse de trafic, La Poste veut imposer une sécabilité de plus en plus tordue qui met en danger la santé au travail et nos conditions de vie au travail. La CFDT a toujours combattu ce type d'organisation et cette vision technocrate y compris à travers « facteur d'avenir ». Et ce ne sont pas les dérives actuelles constatées sur deux DOTC qui vont nous faire baisser la garde....

Avec vous et pour vous : La CFDT !